

Charte d'engagement du volontaire FFTT

Je soussigné (e), volontaire en Service Civique de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT), pendant toute la durée de la mission au sein de la structure d'accueil auprès de laquelle je suis mis à disposition par la FFTT, à :

- Respecter la Charte des valeurs du Service Civique ;
- Respecter les règles de fonctionnement de la FFTT et de la structure d'accueil, en particulier les consignes liées à l'exécution de la mission et des tâches confiées (voir fiche mission en annexe), les horaires de mission, le respect de tous, la participation aux réunions avec le tuteur et la coordinatrice fédérale, la confidentialité des informations transmises, ... ;
- Fournir à la Coordination fédérale Service Civique tout élément nécessaire au suivi et au bon déroulement de la mission ;
- Informer immédiatement la Coordination fédérale de toute difficulté liée à l'exécution de la mission.
- Suivre l'intégralité de la formation civique et citoyenne : la Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) et la Formation Civique et Citoyenne à distance.

Le volontaire a jusqu'à 3 mois après le début du contrat pour valider les formations. Si cette condition n'est pas respectée, le volontaire se verra retirer l'indemnisation provenant de la FFTT. La structure quant à elle, ne pourra plus utiliser l'agrément service civique proposé par la Fédération.

Je certifie que les éléments (informations, documents) transmis à la FFTT sont exacts.

Fait à

Le

Nom du ou de la volontaire :

Signature du volontaire FFTT